

PLAN MOBILITÉS DOUCES

*Vélo, train, mobilité académique, voyages
professionnels, communication*



Mai 2025



**SCIENCES PO
TOULOUSE**



SOMMAIRE

L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES TRANSPORTS..... 3

1. Les déplacements à Toulouse 4
2. Les déplacements : le principal poste d'émission de GES à Sciences Po Toulouse
5

VUE D'ENSEMBLE DES MOBILITÉS À SCIENCES PO TOULOUSE ... 6

1. Trajets domicile-travail 6
2. Trajets professionnels et mobilité étudiante 6

LES ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE L'ÉTABLISSEMENT 8

1. Les engagements du Schéma directeurs DDRS de l'établissement 8
2. Les actions en matière de déplacement du personnel 9
 - Le forfait mobilité durable pour le personnel 9
 - Les actions pour réduire les déplacements professionnels en avion..... 10
 - Le déploiement du télétravail et les webconférences 11
 - La communication pour sensibiliser..... 11
3. Les actions spécifiques pour les enseignant.e.s chercheur.euse.s..... 12
 - La Charte du chercheur engagé dans la transition écologique 12
 - Le Mémo du chercheur engagé dans la transition écologique..... 14
4. Les engagements en direction des étudiantes et étudiants 15
 - La Charte des associations étudiantes de Sciences Po Toulouse..... 15
 - Les voyages pédagogiques et mobilités durables..... 15
 - Le projet de Carte Carbone pour les étudiant.e.s..... 15
 - Le Guide des mobilités durables – mobilités étudiantes 16
 - Les actions du service des relations internationales sur la mobilité académique 17
 - La Checklist de la mobilité académique..... 18

LES INSTALLATIONS ET OUTILS POUR DES ITINÉRAIRES DURABLES 21

1. Les parkings à vélo et station Vélo 21
2. L'usage de la voiture d'établissement 21
3. Des calculateurs et sites 21
4. Un simulateur déplacement..... 21
5. Simulateur « domicile travail » 22
6. Carte des voies ferrées européennes..... 22
7. Carte des gares et trajets train de nuit..... 23

LA MOBILITÉ DURABLE À TOULOUSE..... 24

1. Les pistes cyclables..... 24
2. La carte des itinéraires cyclables de Toulouse 25
3. Le Réseau Express Vélo (REV)..... 25
4. GéoVélo : calculateur d'itinéraires cyclables 25
5. Les services vélo..... 25
6. Les initiatives de l'Université de Toulouse..... 26

L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES TRANSPORTS

Le secteur des transports et des mobilités représente aujourd'hui le premier poste émetteur de gaz à effet de serre en France. En 2022, il représente même 32% des émissions nationales¹. Il est urgent de décarboner les transports et les mobilités et de repenser nos façons de se déplacer, mais aussi de voyager.

Ce plan recense des sites et réseaux sociaux pouvant vous permettre de calculer l'empreinte carbone de nos déplacements et votre voyage, et de trouver des alternatives durables pour penser le *slow-travel*.

La définition **de la mobilité douce** en matière de transports est large : “elle englobe les modes de mobilité dits "actifs", qui ne font appel qu'à la seule énergie humaine (marche, vélo, trottinette...) mais aussi tout moyen de mobilité, collectif ou individuel, contribuant à une baisse des émissions de CO2. Les politiques d'incitation à ces pratiques de mobilité douces se sont accélérées ces dernières années, en particulier dans les territoires, face aux enjeux environnementaux”².

Agir sur nos mobilités et nos manières de voyager, c'est aussi contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU de 2015³.

Notamment, ne pas prendre l'avion et le substituer à des mobilités partagées (train, ferries, bus...) ou actives (vélo, marche...) a un impact significatif sur l'avancement de plusieurs ODD :

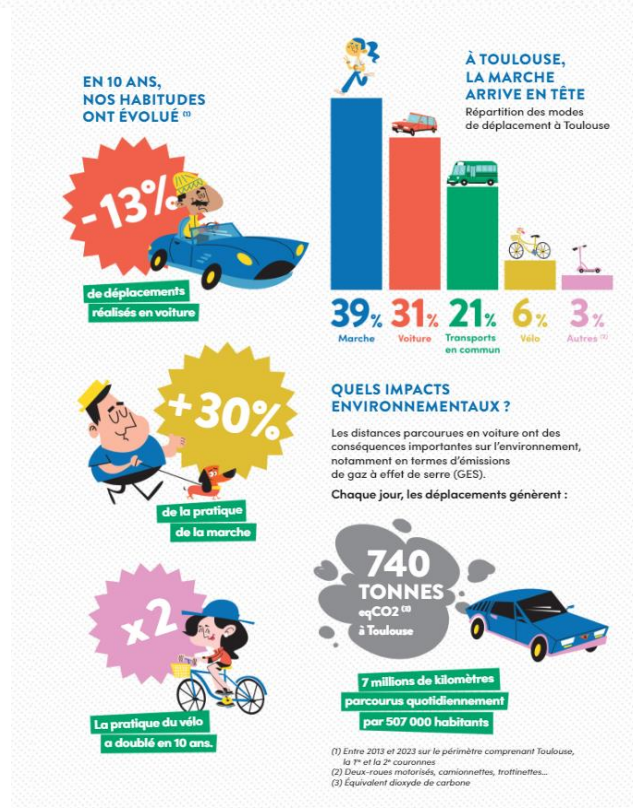
- **ODD 3 “Bonne santé et bien-être”** : Se déplacer en utilisant des mobilités douces contribue à avoir un mode de vie plus actif et plus sain. De plus, en limitant la combustion d'énergies fossiles, on contribue à respirer un air plus propre.
- **ODD 7 “Énergie propre et d'un coût abordable”** : Limiter la combustion des énergies fossiles en ne prenant plus l'avion, c'est aussi promouvoir des énergies dites propres en optant par exemple pour le train.
- **ODD 8 “Travail décent et croissance économique”** : Création d'emplois dans des secteurs moins carbonés.
- **ODD 9 “Industrie, innovation et infrastructure”** : Privilégier le train à l'avion, c'est aussi investir dans les infrastructures ferroviaires, cruciales pour l'avenir des mobilités décarbonées.
- **ODD 11 “Villes et communautés durables”** : Avoir une meilleure qualité de l'air et des offres de transport durables et connectées entre centres urbains.
- **ODD 12 “Consommation et production responsables”** : Réorientation de certains investissements du secteur des transports vers des mobilités écoresponsables et in fine augmentation de l'offre pour les consommateurs.
- **ODD 13 “Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques”** : Se déplacer avec des mobilités décarbonées, c'est aussi participer à la réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

¹ Citepa, avril 2023, inventaire au format Secten ; estimations préliminaires pour 2022

² Source : Vie Publique, “Transports : le défi écologique des nouvelles mobilités”, 14 avril 2021.

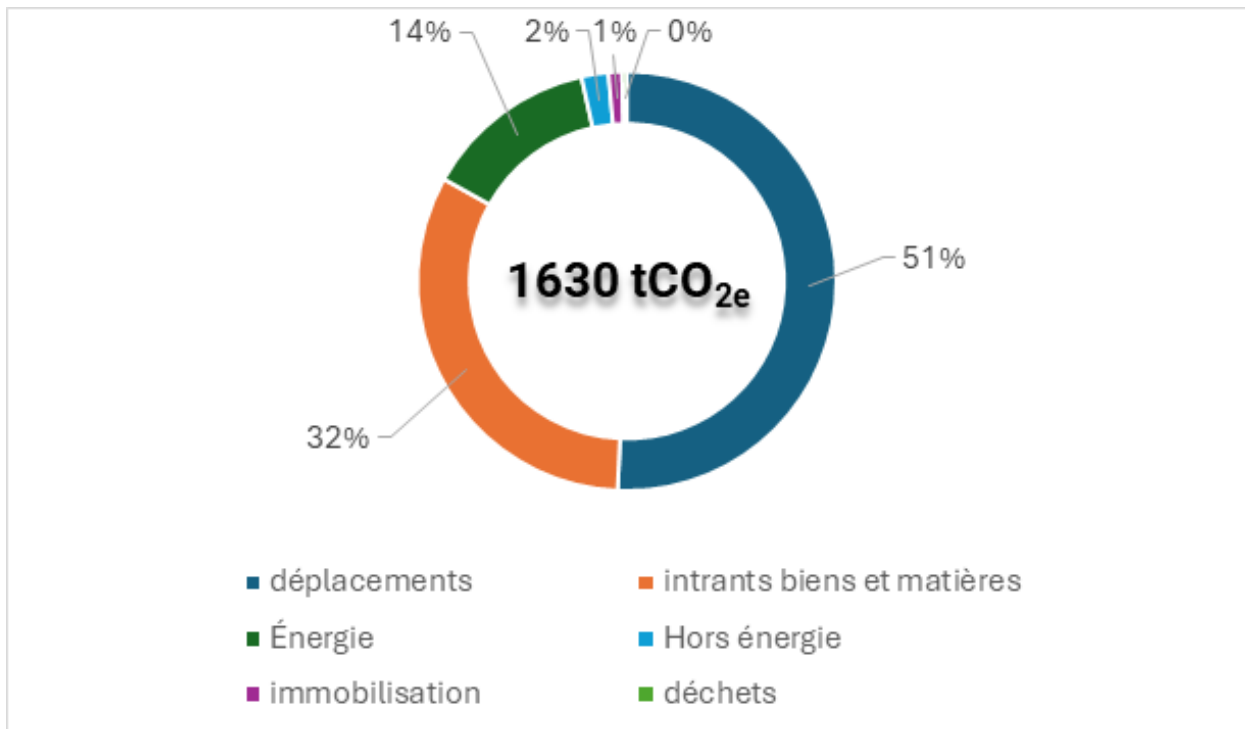
³ ONU, Le transport durable c'est le développement durable (2022)

1. Les déplacements à Toulouse



2. Les déplacements : le principal poste d'émission de GES à Sciences Po Toulouse

Un Bilan Carbone® a été effectué en 2023 sur la base des données de l'année 2022. Il a permis de mettre en avant que le **principal poste d'émission des gaz à effet de serre** de l'établissement concerne **les déplacements des étudiant.es et du personnel à 51%**. Cela concerne leurs trajets quotidiens, les déplacements professionnels du personnel et l'année de mobilité des étudiant.es.



- Les trajets quotidiens (domicile-Sciences Po-domicile) représentent **10% de ces déplacements**.
- Les trajets professionnels représentent quant à eux **90% des déplacements** soit 751 t. Ces trajets professionnels concernent :
 - Les étudiants en programme d'échange (63% soit 473 t)
 - Le personnel (enseignants, administratifs) en mission (34% soit 255t)

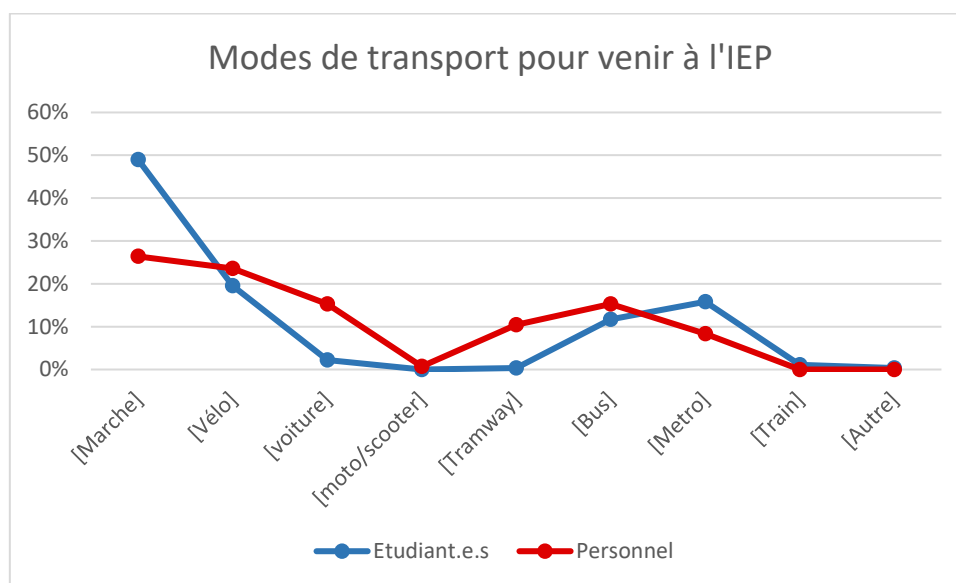
VUE D'ENSEMBLE DES MOBILITÉS À SCIENCES PO TOULOUSE

Pour comprendre comment la mobilité représente une telle part de l'empreinte carbone de l'établissement, nous pouvons nous pencher sur la répartition des différents modes de transport pour chaque type de mobilité. C'est à partir de ce diagnostic que l'on peut ensuite mettre en place des actions ciblées.

Lors de la réalisation du Bilan Carbone de l'établissement en 2023, de nombreuses données ont été récoltées sur les modes de déplacements des étudiant.e.s et membres du personnel. Elles donnent une vue d'ensemble de la mobilité de chacun.e à l'IEP.

1. Trajets domicile-travail

En 2023, l'enquête réalisée auprès des étudiant.e.s et membres du personnel a révélé la répartition des modes de transport pour les trajets domicile-travail de chacun.e. On voit donc que la marche ou encore le vélo font souvent partie des trajets quotidiens de celles et ceux qui fréquentent le site, tout comme les transports en commun. Cependant, l'usage de la voiture reste encore assez répandu chez les membres du personnel.

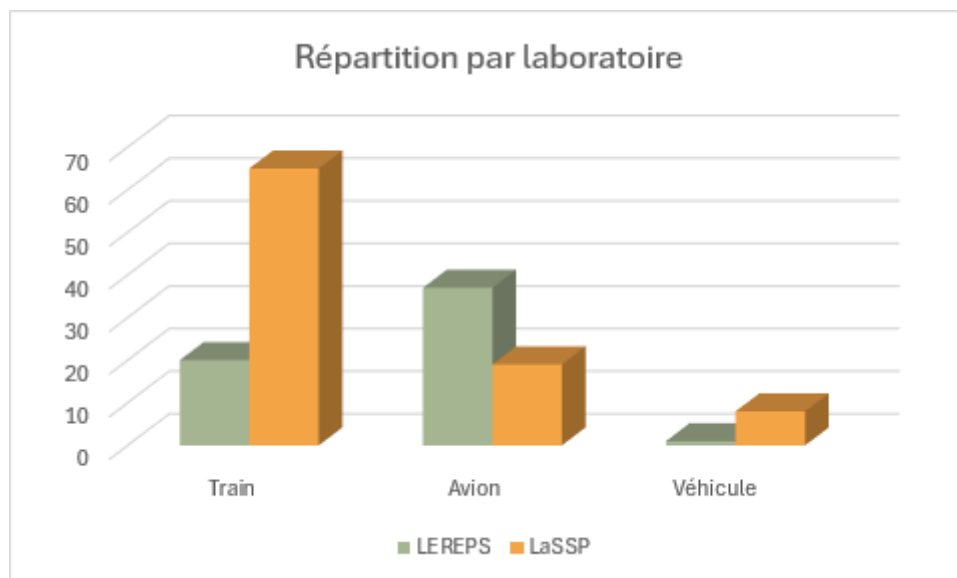


Notamment à cause de l'usage de la voiture, on observe des disparités en fonction des personnes : en moyenne, par personne, l'empreinte carbone pour venir à Sciences Po Toulouse est 5 fois plus élevée pour un.e membre du personnel que pour un.e étudiant.e.

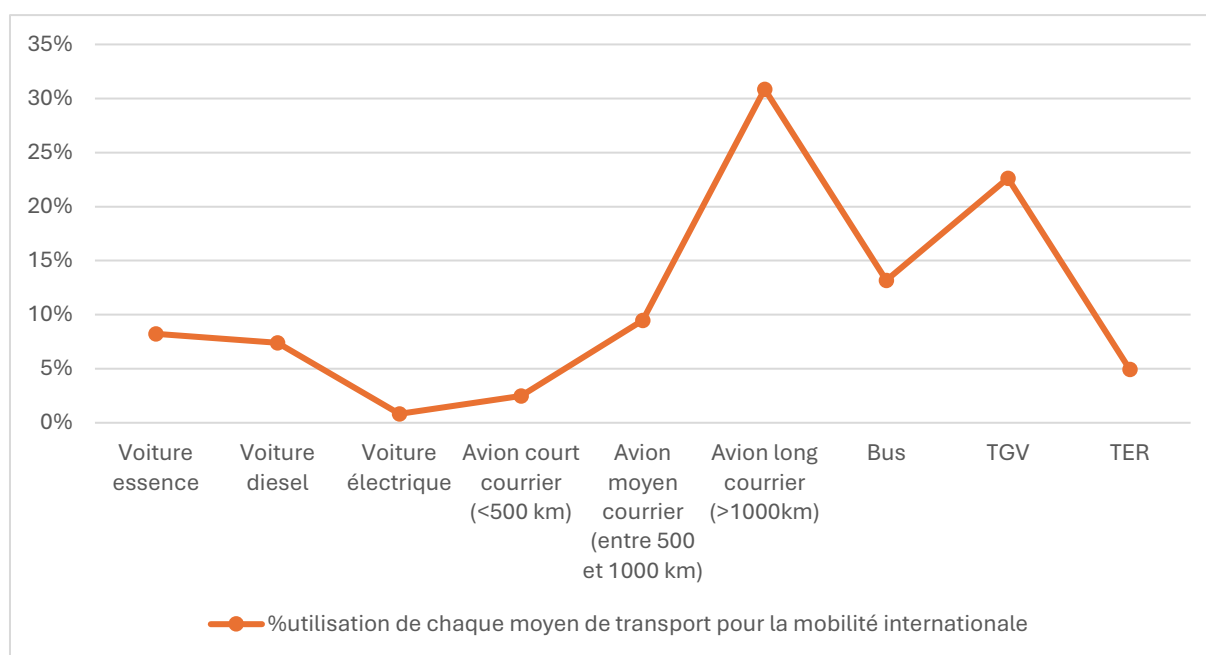
2. Trajets professionnels et mobilité étudiante

Au-delà des mobilités quotidiennes, les étudiant.e.s, les membres du personnel et les enseignant.e.s chercheur.euse.s sont concerné.e.s par d'autres mobilités plus ponctuelles, souvent plus loin.

Dans le cadre des trajets professionnels (colloques, conférences, etc) les membres des deux laboratoires de l'IEP utilisent de manière disparate différents moyens de transports (ici en nombre de voyages en 2023) :



Du côté des étudiant.e.s, la mobilité internationale les oblige à voyager plus ou moins loin pour leurs études, avec en majorité des trajets en avion :



LES ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

1. Les engagements du Schéma directeurs DD&RS de l'établissement

Pour continuer dans cette démarche d'amélioration de la mobilité dans l'établissement, le schéma directeur DD&RS de l'IEP s'engage à s'orienter vers des mobilités plus douces. En particulier, un certain nombre d'engagements pris dans ce schéma directeur concernent directement la mobilité du personnel, des enseignant.e.s chercheur.euse.s et des étudiant.e.s. Parmi ces engagements, on retrouve les suivants :

- **Engagement 2.30** : Privilégier le développement des partenariats en Europe pour la mobilité étudiante afin de réduire l'empreinte carbone de la mobilité étudiante.
- **Engagement 2.31** : Développer des partenariats internationaux (portant sur les formations, les échanges, le soutien aux initiatives écocitoyennes...) dans un objectif de co-développement (notamment avec les pays en développement) sur des problématiques relatives aux Objectifs de Développement Durable (ODD).
- **Engagement 4.15** : Inciter les étudiant.es à favoriser les pays européens pour leur année de mobilité et utiliser le train pour s'y rendre.
- **Engagement 4.16** : Amorcer une réflexion relative aux enjeux socio-écologiques de la mobilité internationale, entrante et sortante, des étudiantes et étudiants à Sciences Po Toulouse.
- **Engagement 4.17** : Penser l'échange universitaire dans sa dimension éco-responsable et co-construire des solutions durables avec les parties prenantes.
- **Engagement 4.18** : Développer une politique de sensibilisation en direction des étudiant.es pour l'utilisation des mobilités soutenables durant leur année de mobilité et / ou de césure (train, vélo, covoiturage, bateau, etc.) y compris dans sa politiques d'aides financières.
- **Engagement 4.19** : Penser et développer les initiatives de crédit mobilité non contraignant (projet de carte carbone proposé par les éco-délégué.es).
- **Engagement 4.20** : Aborder l'impact des transports aériens lors des réunions de présentation de l'année de mobilité afin que chaque étudiant.e puisse prendre une décision informée.
- **Engagement 4.21** : Valoriser les expériences universitaires et professionnelles à l'échelle locale et nationale.
- **Engagement 4.22** : S'inscrire dans le Plan de mobilité de site de la COMUE-Exp et construire un Plan mobilité de l'établissement.
- **Engagement 4.23** : Réaliser un guide de la mobilité durable à destination des étudiant.es.
- **Engagement 4.24** : Continuer à encourager les associations étudiantes à respecter les principes de transition écologique intégrés en annexe de la Charte du 7 février 2024 au regard notamment des voyages et des moyens de transport utilisés.

- **Engagement 4.25** : Inciter le personnel à réduire les déplacements en avion aux rencontres qui ne peuvent se faire qu'en présentiel.
- **Engagement 4.26** : Faciliter les usages responsables des outils de visioconférence pour limiter certains déplacements.
- **Engagement 4.27** : L'établissement devra intégrer dans son règlement intérieur des ambitions en matière de mobilité durable.
- **Engagement 4.28** : Diffuser et sensibiliser aux outils comme le Guide des bonnes pratiques.
- **Engagement 4.29** : Initier une réflexion de fond sur les déplacements professionnels.
- **Engagement 4.30** : Mettre en place un questionnaire récurrent sur les modes de déplacement domicile-école pour le personnel et les étudiants selon une fréquence à définir.

2. Les actions en matière de déplacement du personnel

Le forfait mobilité durable pour le personnel

Depuis 2020, ce dispositif s'applique aux déplacements domicile-travail effectués à vélo ou en covoiturage par les personnels de l'université Caen Normandie. Il vient indemniser l'utilisation d'au moins 100 jours par an du vélo ou du covoiturage pour effectuer les déplacements domicile-travail, y compris si l'agent est le conducteur. L'indemnité forfaitaire, exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux, s'élève à 300 € (montant en vigueur au 1er janvier 2024).

Les demandes de versement du forfait (attestation sur l'honneur) sont à adresser à la DRH avant le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé et le versement de celui-ci intervient à partir du mois de mars de l'année N+1.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, le Forfait Mobilité Durable est cumulable avec le remboursement partiel des frais de transport.

Sciences Po Toulouse a mis en place pour son personnel le **Forfait mobilités Durables**. C'est un dispositif qui permet la prise en charge par l'établissement d'une partie des frais de transports quand ils sont effectués en transport en commun, à vélo, en co-voiturage, trottinette électrique... Un mail de communication est adressé chaque année à tout le personnel.



Quels chiffres :

Nombre de forfait mobilité durable

- En 2022 : 12 agents pour l'année 2021
- En 2023 : 25 agents pour l'année 2022.
- En 2024, 33 agents pour l'année 2023.
- En 2025, 37 agents pour l'année 2024.

Indemnisation pour un abonnement de transport en commun

- En 2023 : 45 agents indemnisés
- En 2024 : 43 agents indemnisés

Les actions pour réduire les déplacements professionnels en avion

Une annexe spéciale au règlement intérieur sur les mobilités douces a été adoptée **en décembre 2024**.



REGLEMENT INTERIEUR

Annexe 8 – Mobilités douces

Cette annexe vise à accompagner la réduction du poste le plus émetteur de Sciences Po Toulouse qui est celui des déplacements suite à la réalisation de son bilan carbone réalisé en 2023 sur les données 2022 (51% des émissions de CO₂e de l'établissement concernent les déplacements de l'ensemble du personnel et des étudiant.es). Il s'inscrit dans la dynamique du Schéma directeur DD&RSE de l'établissement.

Recommandations à destination du personnel

Cette annexe contribue à la mise en œuvre pour les déplacements domicile travail et les missions des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des transports en cohérence avec la circulaire du MESR datant du 24 septembre 2022 déclinant le plan de sobriété énergétique des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Ces mesures visent à contribuer aux objectifs de réduction de 5% de GES par an fixés au niveau national, comme spécifié dans le Schéma Directeur « Développement Durable Responsabilité Sociétale et Environnementale » (SD DD&RSE).

Modes de transport de mobilités douces

Autant que possible, et en cohérence avec le maintien de la qualité des activités et de l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, **le mode de déplacement** à privilégier doit être :

- De manière générale, le train, les transports en commun urbains et les modes actifs (marche, vélo...).
- Sauf cas exceptionnel lié à une urgence, le train pour les déplacements correspondants à des trajets inférieurs à 5 heures (par voie ferroviaire).
- Le covoiturage lorsque le déplacement ne peut être réalisé qu'en voiture. Il peut s'effectuer entre collègues ou via des plateformes dédiées.
- La voiture en autosolisme uniquement quand il n'y a pas d'alternative.
- Train 2ème Classe (1ère Classe à partir de 400 km).
- Toute exception à ces principes devra être dûment justifiée sur l'ordre de mission.

Le déploiement du télétravail et les webconférences

Depuis janvier 2024, la Charte du télétravail approuvée par le CSA de l'IEP définit le cadre pour le travail à distance des agent.e.s de l'école :

« La durée d'autorisation de télétravail est accordée pour une durée de 1 an et sera renouvelée par reconduction expresse avec validation du responsable hiérarchique de l'agent.

Compte-tenu de la nécessité de faciliter les réunions de travail en présentiel à l'échelle de plusieurs services ou de l'établissement, le télétravail n'est pas possible pendant la journée du mardi quelles que soient ses modalités d'application.

Plusieurs formules de télétravail sont possibles. Dans tous les cas, l'agent en télétravail doit maintenir une présence minimale sur site, visant à garantir le maintien des liens avec le collectif de travail et la continuité du service public. La présence sur site ne peut être inférieure à trois jours complets par semaine. La quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail ne peut être supérieure à deux jours par semaine.

Le nombre maximal de jours télétravaillés défini en fonction de la quotité de travail de l'agent est fixé dans le tableau ci-dessous :

Quotité de travail	Nombre de jour d'absence lié à la quotité de travail	Nombre maximal de jour de télétravail	Nombre maximal de jour d'absence
100%	0	2	2
90%	0,5	1,5	2
80%	1	1	2
70%	Non éligible		
60%			
50%			

Le dépôt de jours de congés ou de récupération du temps de travail durant une période télétravaillée ne peut avoir pour effet de déroger à la règle visant à garantir une présence sur site de trois jours complets par semaine. »

La communication pour sensibiliser

La communication en faveur de la mobilité avec des modes de transport respectueux de l'environnement vers la communauté s'opère d'une part de façon passive avec des informations accessibles en permanence (internet, intranet, affichage...) sans mise en valeur ou diffusion supplémentaire, et d'autre part de façon active avec l'organisation d'actions spécifiques (mail, réunion, animation...).

Ainsi, les personnels sont régulièrement informés (site intranet, conférence dédiée, etc.) sur les avantages mobilité (forfait mobilité durable, etc.). Les étudiantes et étudiants sont également informés lors des forums et réunions d'accueil.

Certaines enquêtes réalisées par les étudiants et étudiantes sur le thème de la mobilité douce sont également relayées à l'échelle du campus.

3. Les actions spécifiques pour les enseignant.e.s chercheur.euse.s

La Charte du chercheur engagé dans la transition écologique

Le lien entre activités humaines, changements climatiques, et dégradations de la biosphère est aujourd'hui clairement établi et documenté à l'échelle mondiale. Les travaux du GIEC et de l'IPBES montrent notamment qu'il existe un risque élevé que la situation devienne irréversible dans de nombreux socio-écosystèmes – possiblement à moyen terme – si nous poursuivons sur la trajectoire actuelle d'utilisation de ressources et de rejet de gaz à effet de serre.

Face à cette urgence environnementale, la direction et les chercheurs reconnaissent la gravité de la situation et manifestent avec cette Charte leur volonté d'engager les pratiques professionnelles des membres de laboratoire dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Conscient.e. que chacun.e. doit faire sa part pour réduire significativement l'impact environnemental de nos activités de recherche, la direction et les membres du laboratoire s'engagent à promouvoir cette Charte et la mettre en application dans les meilleurs délais.

Article 1 Engagements à la participation d'une recherche responsable (Agenda 2030)

- Produire des connaissances nécessaires afin de relever les défis des transitions pour les institutions publiques, les acteurs privés et la société dans son ensemble.
- Développer une vision et une stratégie pour encourager les chercheurs à travailler sur des recherches qui auraient un impact positif sur la pratique et la société.
- Encourager les recherches doctorales engagées dans les défis des transitions et participer à sa diffusion.
- Vulgariser, valoriser et rendre accessible cette recherche responsable auprès de la société.

Article 2 - Engagements sur la gestion courante du laboratoire

- Prendre en compte la problématique de l'empreinte environnementale dans la gestion de leur unité de recherche
- S'assurer que les différents projets et équipes de leur unité intègrent cette problématique dans la gestion de leurs activités
- Identifier et aider à mettre en œuvre avec le Comité de la transition écologique de l'établissement des stratégies de réduction de l'empreinte environnementale

Article 3 - Engagements sur l'empreinte environnementale

- Effectuer un bilan de l'empreinte environnementale du laboratoire incluant notamment le calcul des émissions de GES sur la consommation des bâtiments, les déplacements professionnels et domicile-travail, l'utilisation du numérique, les achats, etc.
- Rendre ce bilan de l'empreinte environnementale public et le communiquer largement auprès du personnel
- Définir un plan d'action de réduction de gaz à effet de serre et le mettre en œuvre, notamment grâce à des opérations de sensibilisation
- Déployer par tout moyen un suivi de notre empreinte par un processus d'amélioration continue (déplacements, alimentation, numérique, etc.)

Article 4 – Engagements sur l'amélioration de la qualité de vie dans le laboratoire

- S'assurer que les conditions de travail de ses membres garantissent un environnement sain, adapté à leur mission, et qui permette effectivement la réduction de l'empreinte environnementale de nos activités
- S'assurer auprès des prestataires de restauration collective qu'une offre écoresponsable est proposée, notamment en mettant à disposition des aliments à faible impact environnemental, en favorisant les fournisseurs locaux et les circuits courts, et en proposant une vaisselle réutilisable et une limitation des emballages
- Proposer un espace dédié pour trier les déchets alimentaires
- Faciliter le télétravail et la réorganisation associée de nos modes de travail, notamment la mise en place des moyens permettant une bonne participation à la vie du laboratoire (organisation inclusive des événements collectifs)

Article 5 - Engagements sur la réduction de l'impact environnemental du fonctionnement

- Tendre vers une régulation thermique raisonnable au sein des locaux
- Contrôler la consommation d'eau, mettre en place des régulateurs de débit et promouvoir les éco-gestes
- Agir auprès des organismes de tutelles et des pouvoirs publics pour permettre une rénovation énergétique des bâtiments
- Promouvoir la transition aux énergies renouvelables lorsque c'est possible
- Développer l'achat durable

Article 6 - Engagements sur la maîtrise des déplacements professionnels

- Réduire les déplacements professionnels, surtout longue-distance et encourager l'utilisation du train plutôt que de l'avion lorsque cela est possible
- Favoriser les mobilités douces (forfait mobilité durable) et le covoiturage dans les trajets domicile-travail pour celles et ceux qui peuvent y avoir accès (plan mobilité), en particulier en mettant en place les moyens et installations qui les facilitent (garage à vélos sécurisés, forums d'échange)
- Proposer/inciter à l'autopartage pour les déplacements professionnels groupés sur des courtes et moyennes distances.
- Mettre à disposition des outils performants de visioconférence pour réduire les déplacements et assurer un support technique efficace et une formation à l'utilisation de ces outils, et encourager leur utilisation pour des réunions courtes (journée ou demi-journée)

Article 7- Engagements sur la réduction de la consommation et de la production des déchets

- Eviter le matériel jetable non-recyclage (vaisselle, couverts, gobelets, ...) des colloques, séminaires, et pauses café
- Refuser les prestations de restauration événementielle qui ne s'engagent pas à bannir les plastiques
- Limiter la consommation de papier en incitant fortement à réduire le recours aux impressions et photocopies, et former à une utilisation éco-responsable pour les utilisations incontournables, dématérialiser quand c'est possible les procédures administratives

Article 8 - Engagements sur l'empreinte numérique

- Maîtriser la consommation d'équipements informatiques, en incitant à des achats d'objets durables et une utilisation plus longue
- Favoriser la réutilisation et la réparation d'instruments et de matériel avant de procéder à de nouveaux achats,
- Œuvrer à la mise en place du tri sélectif des déchets et/ou agir auprès des organismes de tutelles.

Article 9 Engagements de sensibilisation interne et externe

- Communiquer sur l'impact de nos activités, sensibiliser à la problématique de l'empreinte environnementale et inciter à engager un effort collectif et individuel pour la réduire.
- Se rapprocher d'initiatives existantes et engager des initiatives collectives avec d'autres laboratoires pour réfléchir et agir pour la réduction de l'empreinte environnementale de la recherche.

Le Mémo du chercheur engagé dans la transition écologique

J'ai connaissance du fait que mon laboratoire agit pour réduire son empreinte environnementale

J'ai lu la « Charte du Laboratoire engagé dans la transition écologique »

J'ai connaissance de l'existence d'un Comité de la transition écologique dans l'établissement dont je peux me rapprocher

J'ai connaissance du guide des bonnes pratiques en ligne [ici](#)

Je peux contribuer à réduire l'empreinte environnementale de mon laboratoire des manières suivantes :

1. Déplacements professionnels (selon leur niveau de nécessité) :

- Limiter autant que possible les missions moyenne et longue distance
- Voyager en train plutôt qu'en avion
- Utiliser et proposer la visioconférence plutôt que le déplacement

2. Déplacements domicile-travail (selon la localisation du domicile) et circulation entre les différents lieux de travail (notamment université et laboratoire) :

- Utiliser les modes de déplacement doux comme le vélo
- Utiliser les transports en commun
- Avoir recours ou organiser un covoiturage avec des collègues

Deux nouveaux simulateurs pour vos déplacements (Collectif Labos1.5)

- Un simulateur de [trajets domicile / travail](#) qui permet de comparer les émissions de plusieurs scénarios et combinaisons de mode de transport utilisés dans le cadre d'un trajet domicile / travail.
- Un simulateur pour les [déplacements professionnels](#) a été mis en place afin d'estimer les émissions d'un trajet composé de plusieurs étapes pouvant utiliser plusieurs modes de transport

3. Consommation de ressources et production de déchets :

Trier les déchets autant que les installations de collecte le permettent

Adopter du matériel réutilisable (tasse ou verre pour les pauses café, etc.)

Réduire la consommation électrique (éclairage et alimentation des ordinateurs, etc.)

Pratiquer une régulation thermique raisonnable des bureaux (chauffage et climatisation)

Avertir le service logistique en cas de panne/anomalie de fonctionnement

Limiter les impressions/photocopies, préférer l'impression noir et blanc et recto/verso

4. Utilisation des ressources informatiques et numériques :

Adopter des pratiques économes en énergie et ressources

Maîtriser mon utilisation de la messagerie, du calcul, et du stockage de données

Réduire le renouvellement de matériel en augmentant la durée d'utilisation des équipements

5. Achats de matériel (selon les possibilités offertes par les fournisseurs autorisés) :

Vérifier la disponibilité du matériel dans le laboratoire avant de procéder à des achats

Chercher à faire réparer plutôt que remplacer, en cas de panne

Choisir des produits éco-labellisés, privilégier les fournisseurs éco-responsables

Favoriser l'achat de produits recyclés et recyclables et l'utilisation de matériel d'occasion

6. Organisation d'événements scientifiques (conférences, séminaire, ateliers, etc.) :

Choisir un lieu d'accueil qui minimise la distance parcourue par les participants

Adopter une fréquence raisonnable pour les événements récurrents

Offrir une véritable possibilité de participation à distance

Choisir une offre de restauration éco-responsable pour les repas et pauses

Limiter voire supprimer les goodies (sacs, clé USB, etc.)

4. Les engagements en direction des étudiantes et étudiants

La Charte des associations étudiantes de Sciences Po Toulouse

Elle encourage à privilégier le mode de transport le moins polluant.



CHARTRE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES

- Vu le Code de l'Education en son article L 811-1.
- Vu la loi du 1er juillet 1901 relative à la liberté d'association.
- Vu le Règlement Intérieur de l'IEP de Toulouse et ses annexes.
- Vu la délibération n°160421-01 du Conseil d'Administration en date du 16 avril 2021.

PREAMBULE

L'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Toulouse est un établissement public administratif assurant une mission de service public d'enseignement supérieur et de recherche. A ce titre, et conformément à l'article L.141-6 du Code de l'éducation, c'est un établissement laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ; il tend à l'objectivité du savoir et respecte la diversité des opinions. Il doit garantir à l'enseignement et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique.

L'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse garantit la liberté d'association et de réunion qui doit s'exercer dans le cadre

➔ Annexe de la charte des associations étudiantes

“Privilégier le transport le moins polluant : Les associations s’engagent à choisir le mode de transport le moins polluant et à n'envisager l’avion que lorsque les autres moyens de transport (train, bus, covoiturage) s'avèrent trop contraignants. Privilégier les sites locaux et de proximité. Les associations de l’IEP doivent s’engager à privilégier le local pour leurs événements (région Occitanie, France, Europe) ce qui permettrait également d’éviter le recours à des transports polluants.”

Les voyages pédagogiques et mobilités durables

Sur la base de la Charte des associations et l’annexe sur les principes de la transition socio écologique sur les déplacements de l’établissement. L’avion est interdit. Pour les voyages en bus de moins de 10 personnes, est recommandé le bus et pour ceux de 10 personnes, le bus ou train est privilégié.

Le projet de Carte Carbone pour les étudiant.e.s

Suite à la Conférence sur les mobilités douces du 28 mars 2024) organisée par le CTE et sur proposition des éco délégué.e.s, il a été acté l’idée d’une « carte Carbone ».

L’introduction d’une “Carte Carbone” pour chaque étudiant a pour objectif de les conscientiser sur les enjeux de mobilité.

- Les élèves de licence bénéficieront **d'un quota de 6 tonnes***.
- Les étudiants en master bénéficieront d'un **quota séparé de 4 tonnes***.
- Les étudiants en double-diplôme bénéficieront également de ce système.

* 2 tonnes de CO2e équivaut à un aller/retour Paris/New-York ou 9 000 km en voiture thermique

À noter que les stages et les années de césure sont compris dans le quota.

Le fonctionnement de cette carte reposera sur une base déclarative (sous la forme d’un formulaire en ligne proposé au milieu du 1^{er} semestre), les étudiant.e.s seront encouragé.e.s à

calculer leur empreinte carbone chaque année pour évaluer leur émission de GES (calculateur ADEME ou équivalent) et à déclarer leurs émissions liées aux transports domicile – IEP). Sur la base de ces données, les éco délégués et membres du comité de la transition engageront un dialogue pour sensibiliser en continu les étudiant.es sur ces questions de mobilité durable.

Cette carte est avant tout un outil pédagogique qui vise à sensibiliser sur l'impact des mobilités (mode de transport, distance...) et qui permet d'acquérir des ordres de grandeur en termes d'émission de CO2e et des réflexes écocitoyens.

La proposition vise à sensibiliser les élèves **au principe de la Carte Carbone** en l'instaurant de manière non contraignante pour expérimentation pendant trois ans.

Le CTE peut réfléchir à terme à mettre un pack de bonification (empreinte carbone, empreinte domicile travail, attestation d'engagement dans une ONG environnementale, etc).

À terme et si l'expérimentation est concluante, l'objectif serait de **rendre la Carte Carbone obligatoire pour tous les élèves de l'IEP**.

Le Guide des mobilités durables – mobilités étudiantes

Un guide sur les mobilités étudiantes durables a été réalisé par les éco-délégués et le CTE proposant **des alternatives de voyage**, des simulateurs d'empreintes carbone, des exemples de projets de mobilité bas carbone d'étudiants et des applications dédiées serait également mis à disposition des étudiant.e.s pour montrer que voyager autrement, c'est possible.



Les actions du service des relations internationales sur la mobilité académique

Conformément aux priorités de lutte contre le changement climatique et l'accompagnement de la transition écologique définies dans le cadre du programme Erasmus+ 2021-2027, le Service des Relations Internationales de l'IEP assure la promotion et met en œuvre dans le cadre de la politique d'attributions des aides à la mobilité de l'établissement, un forfait « voyage éco-responsable ».

Ce forfait concerne les étudiants bénéficiaires d'une bourse Erasmus+, qui voient leur forfait voyage majoré s'ils choisissent de se rendre sur leur lieu de mobilité académique ou professionnelle en utilisant un moyen de transport éco-responsable.

La majoration est appliquée sur présentation d'un justificatif de transport.

Voir le tableau des partenariats ERASMUS sur le site internet de l'établissement :

<https://www.sciencespo-toulouse.fr/fr/intranet-etudiant/mobilite/la-mobilite-academique?ksession=94ba36ed-0096-482f-a71e-674e88b76420>



L'ÉCOLE | FORMATIONS | ENTREPRISES | RECHERCHE | INTERNATIONAL | VIE DU CAMPUS



[Accueil](#) > [Intranet étudiant](#) > [Mobilité](#)

La mobilité académique

La Checklist de la mobilité académique

Checklist mobilité douce : 1ère étape : avant la mobilité

- Répondre au questionnaire Green Erasmus greenerasmus.org/#quiz
- Ajouter le site web Green Erasmus à mes favoris et le consulter chaque fois que nécessaire greenerasmus.org/browse-topics
- Participer à un atelier, une conférence ou une réunion sur la mobilité verte



Planifier son voyage

- Calculer l'empreinte carbone de son voyage: <https://egg.civil.auth.gr/#calculator> .
- Prendre le train ou le bus pour se rendre à sa destination de mobilité.
- Si vous devez prendre l'avion, optez pour des itinéraires comportant moins d'escales.
- Voyager avec un kit réutilisable : une bouteille d'eau et un gobelet pour les boissons chaudes, un sac à provisions réutilisable, des couverts réutilisables, des articles de toilette en bouteilles rechargeables et/ou un pain de savon.
- Se renseigner sur les cartes de transport en commun des étudiants ou sur les systèmes de location de vélos pour se déplacer de manière écologique une fois arrivé à destination.



Bagages

Emportez ce qui est utile, évitez les objets ou les achats inutiles.

- Demander aux étudiant.e.s qui ont déjà voyagé vers la destination de parler de leur expérience ou demander à son coordinateur d'échange de donner les contacts des étudiant.e.s qui sont parti.e.s vers la même destination.
- Penser aux objets ou aux vêtements pour ses loisirs.
- Préparer une valise sans déchets et essayer d'utiliser des récipients rechargeables ou réutilisables.
- Consulter la météo du pays où on se rend et préparer ses affaires en conséquence.
- Emporter au moins un bagage multifonctionnel.



Hébergement

Se renseigner pour savoir si on doit emporter des draps, des serviettes ou d'autres objets, ou s'il faudra se procurer des meubles.

- Essayer d'entrer en contact avec d'anciens locataires pour éventuellement leur acheter des objets ou se renseigner sur ce que l'on doit emporter, ce qui évitera d'acheter de nouveaux objets.
- Se renseigner sur les possibilités de troc ou les groupes d'échange dans son université ou ville.
- Consulter les sites d'occasion en ligne pour éviter ainsi d'acheter de nouveaux objets et économiser de l'argent.
- Si besoin de nouveaux produits, consulter le catalogue du label écologique européen et rechercher des produits issus d'une production durable.

Checklist des mobilité douces : 2e étape : pendant la mobilité

Il y a beaucoup de choses à prendre en compte lorsque vous arrivez à votre destination de mobilité, si vous voulez être plus durable. Dans cette section, vous trouverez des informations sur le mobilier et l'équipement, les voyages, l'alimentation, l'énergie, les déchets et le recyclage, et la vie universitaire.



Mobilier et équipement

- Renseignez-vous sur les bourses d'échange ou les plates-formes de votre université. S'il n'y en a pas, prenez l'initiative d'en créer une.
- Lorsque vous vous débarrassez de meubles, essayez de trouver les moyens les plus durables et les options offertes par votre pays ou ville d'accueil.
- Réparez plutôt que d'acheter du neuf. Les meubles et les appareils électriques ne sont souvent pas inutilisables lorsqu'ils ne fonctionnent plus, mais ont simplement besoin d'être réparés.
- Recycler. Si vous avez des objets cassés, faites preuve de créativité et réfléchissez à la fonction qu'ils pourraient encore remplir et créez quelque chose de nouveau.



Les voyages

- Voyagez par voie terrestre : en train, en bus local, à vélo, en randonnée... Limitez votre empreinte carbone !
- N'oubliez pas d'adopter un comportement responsable lors de vos activités de plein air : ne jetez pas de détritres et ne ramassez pas un objet dans une zone protégée pour le rapporter chez vous.
- Optez pour des plats locaux dans les restaurants et les tavernes de la région. Vous soutenez ainsi l'économie locale.
- Utilisez un site de réservation écologique pour l'hébergement ou optez pour l'hébergement chez l'habitant.
- Ayez l'attitude zéro déchet ! Les plastiques jetables sont nocifs. Assurez-vous d'avoir un kit réutilisable.



L'alimentation

- Choisissez des aliments d'origine végétale, de saison, locaux, issus du commerce équitable et/ou biologiques dans la mesure du possible.
- Essayez de n'acheter que la nourriture dont vous avez besoin et, si vous avez des surplus, congelez-les, donnez-les à quelqu'un que vous connaissez ou partagez-les via une application.
- Cultivez une partie de votre nourriture : sur un site de potager partagé sur le campus, dans votre jardin communautaire local ou dans une ferme d'agriculture soutenue par la communauté, ou simplement dans des pots sur le rebord de votre fenêtre.
- Achetez vos aliments dans des magasins indépendants locaux, tels que des boulangeries et des boucheries, ou directement auprès de producteurs, par exemple dans le cadre de programmes de boîtes de légumes ou de marchés alimentaires, au lieu de vous rendre dans des supermarchés.
- Évitez les aliments, boissons et snacks trop transformés qui sont généralement vendus dans des emballages à usage unique et qui n'ont qu'une faible valeur nutritionnelle.



L'énergie

- Veillez à utiliser correctement les commandes de votre chaudière et de votre chauffage et utilisez le programmateur pour régler le système en fonction des besoins de votre maison. Idéalement, le thermostat devrait être réglé entre 18°C et 21°C par temps froid.
- Utilisez le chauffage central plutôt que des radiateurs portables.
- Évitez les courants d'air pour conserver la chaleur et rendre votre maison plus chaude.
- Maintenez votre logement bien ventilé pour permettre à l'humidité de s'échapper.
- Éteignez les appareils (à la prise) et les lumières lorsque vous ne les utilisez pas.



Déchets et recyclage

- Refuser : évitez d'acheter des produits trop emballés. Essayez plutôt d'acheter vos aliments sur les marchés locaux.
- Réduire : n'achetez que ce dont vous avez vraiment besoin.
- Réutiliser : prenez toujours un sac réutilisable avec vous, la plupart sont très petits et se glissent dans toutes les poches.
- Recycler : de nombreuses choses que nous utilisons dans notre vie quotidienne peuvent être recyclées. Veillez à trier correctement les objets que vous jetez afin qu'ils ne finissent pas à la décharge alors qu'ils pourraient être recyclés en un nouveau produit.
- Réutilisation : utilisez des bocaux en verre ou des récipients vides de crème glacée ou de margarine pour ranger de petits objets ou de la nourriture.



La vie universitaire

- Consultez la liste des cours et/ou des modules proposés par votre université d'accueil et trouvez ceux qui sont axés sur le développement durable. Envisagez de vous inscrire à l'un d'entre eux.
- Lorsque la durabilité est omise dans les discussions en classe, donnez des exemples et/ou posez des questions.
- S'il existe un mécanisme formel de retour d'information sur le contenu de votre cours ou de votre module et que vous estimez qu'il manque des éléments essentiels en matière de développement durable, signalez-le par la voie la plus appropriée dans votre université d'accueil, par exemple par l'intermédiaire des délégués de classe ou de l'organisateur du cours.
- Si vous souhaitez faire du bénévolat et vous impliquer dans des initiatives locales, envisagez de rejoindre des associations ou des clubs environnementaux ou de développement durable dans votre université d'accueil ou dans la communauté locale. Certaines universités disposent même de Green Offices gérés par les étudiants, que vous pouvez envisager de rejoindre !
- Intégrez le développement durable dans d'autres activités que vous pratiquez en dehors de vos cours, par exemple, si vous organisez des événements, réfléchissez à la manière dont ils peuvent être organisés de manière durable.

LES INSTALLATIONS ET OUTILS POUR DES ITINÉRAIRES DURABLES

1. Les parkings à vélo et station Vélo

Dans la cour centrale du site de la Manufacture des Tabacs, il existe 28 stationnements pour vélos, pouvant accueillir chacun 1 ou 2 vélos. On peut donc avoir jusqu'à une cinquantaine de vélos dans la cour. Ces stationnements à l'intérieur de l'IEP visent à encourager l'usage du vélo en rendant son stationnement plus sécurisé que dans la rue.

Devant l'établissement, il y a également des stationnements publics pour vélos (au nombre de 43, pouvant être utilisés par 1 ou 2 vélos chacun), mais aussi une station véloToulouse pouvant accueillir/proposer 24 vélos.

2. L'usage de la voiture d'établissement

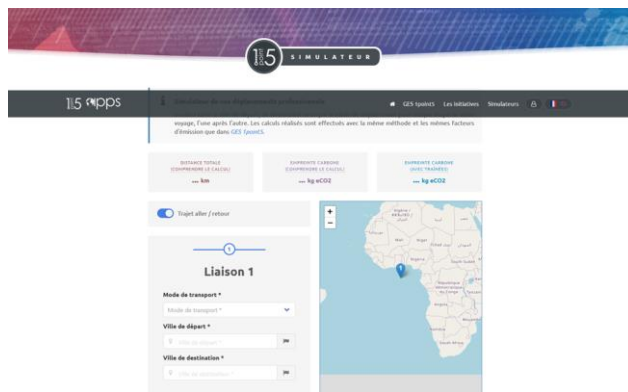
L'IEP dispose d'un parking pour voitures de 8 places, dont deux réservées pour les deux voitures de l'établissement. Ces deux véhicules sont mis à disposition pour les déplacements des membres du personnel.

3. Des calculateurs et sites

- **Rome2rio** : <https://www.rome2rio.com/> Site proposant des itinéraires, avec des options sans avion.
- **Bon Pote** :
 - Calcul de l'empreinte carbone de son voyage en avion : <https://bonpote.com/avion-calculer-en-3-clics-votre-empreinte-carbone/>
 - Calcul de l'empreinte carbone de son voyage en ferry : <https://bonpote.com/ferry-calculer-en-1-minute-son-empreinte-carbone/>
- **Mollow** : Itinéraires de voyage sans avion et sans voiture, privilégiant le train <https://www.mollow.eu/>
- **Lowtrip** : Outil de calcul de l'empreinte carbone de ses voyages, par Mollow. <https://lowtrip.fr/>
- **Hourrail** : Itinéraires de voyage sans avion et sans voiture, privilégiant le train. <https://www.hourrail.voyage/fr>
- **Fondation Good Planet** : Calculateur de l'impact carbone des voyages <https://www.goodplanet.org/fr/calculateurs-carbone/particulier/?calculator=1&action=calcul&type=voyage>

4. Un simulateur déplacement

: <https://apps.labos1point5.org/travels-simulator>



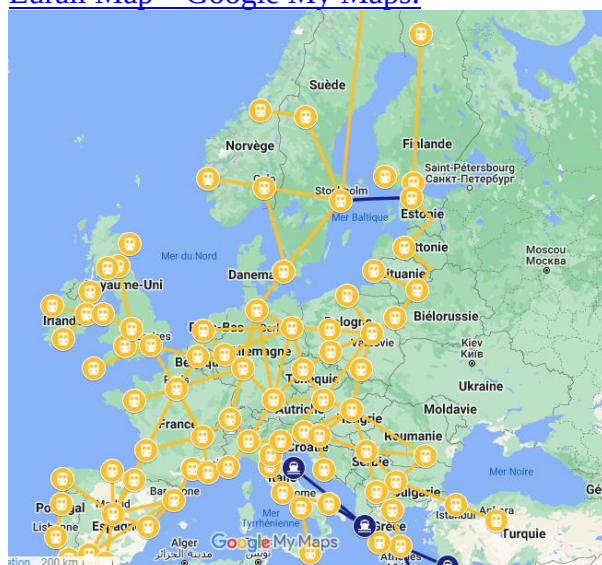
5. Simulateur « domicile travail »

<https://apps.labos1point5.org/commutes-simulator>



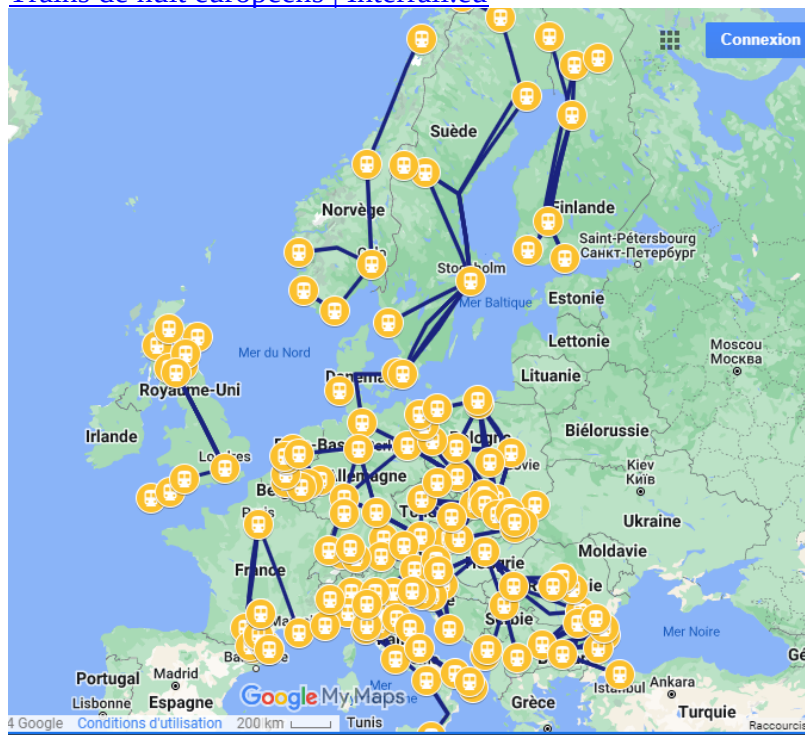
6. Carte des voies ferrées européennes

[Eurail Map – Google My Maps:](#)



7. Carte des gares et trajets train de nuit

[Trains de nuit européens | Interrail.eu](https://www.interrail.eu)



LA MOBILITÉ DURABLE À TOULOUSE

1. Les pistes cyclables

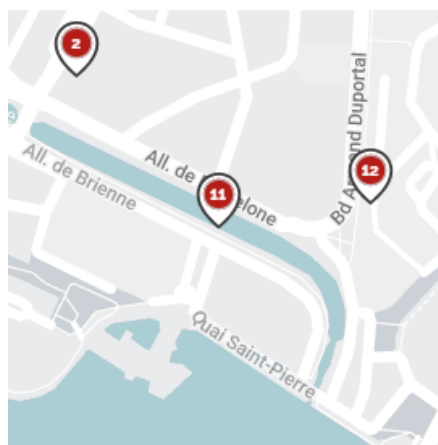
La ville de Toulouse met en place peu à peu de nombreuses pistes cyclables qui permettent d'accéder à la Manufacture à vélo.



LEGENDE

- Réseau vert (piétons + VTT + VTC)
- Piste cyclable, voie verte ou mixte (partagée avec les piétons)
- Bande cyclable ou couloir de bus ouvert aux vélos
- - - Itinéraire cyclable conseillé (pas d'aménagement cyclable)
- Aménagement cyclable d'un seul sens

Plusieurs stations vélô Toulouse dont une juste devant la Manufacture sur l'allée de Brienne. Une application mobile donne en direct le nombre de vélos disponibles et le nombre de places libres disponibles sur la station. [VélôToulouse](#)



2. La carte des itinéraires cyclables de Toulouse

Carte gratuite disponible à l'accueil de Toulouse Métropole, à l'accueil des mairies des 37 communes de la Métropole, dans les mairies de quartier de Toulouse, dans les cinq pôles territoriaux ou en ligne.

[Carte des itinéraires cyclables à Toulouse Métropole \(PDF - 8,29 Mo\)](#)

3. Le Réseau Express Vélo (REV)

Le REV est en cours de réalisation. Il couvrira près de 440 kilomètres, dont 290 km à Toulouse Métropole.

- Une ligne express vélo est un itinéraire cyclable qui offre des conditions optimales de circulation de bout en bout (sécurité, lisibilité, confort de roulement), un itinéraire jalonné et praticable toute l'année. .

La carte du REV



À retrouver ici : <https://metropole.toulouse.fr/mon-quotidien/deplacements-stationnement/se-deplacer/se-deplacer-velo>

4. GéoVélo : calculateur d'itinéraires cyclables

Une application mobile qui vous aide à trouver votre chemin à vélo, calcule votre trajet et vous propose un itinéraire adapté à votre pratique du vélo et à vos souhaits.

[GéoVélo : préparez votre trajet à vélo](#)

5. Les services vélo

[La maison du vélo](#) : propose des locations à la journée, au mois ou à l'année.

Située 12 bd Bonrepos à Toulouse (en face de la gare Matabiau) - Tél. : [05 34 40 64 72](tel:0534406472)

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h à 18h 30. Le samedi de 10h à 12h et de 13h à 17h

Métropole Toulouse⁴ met en place peu à peu de nombreuses pistes cyclables qui permettent d'accéder à la Manufacture des tabacs à vélo.



Plusieurs stations Vélo Toulouse dont une juste devant l'établissement, allée de Brienne.

L'application mobile donne en direct le nombre de vélos disponibles et le nombre de places libres disponibles sur la station choisie.

6. Les initiatives de l'Université de Toulouse

Concernant la mobilité quotidienne Sciences Po Toulouse est active auprès de l'Université de Toulouse (UT) : l'établissement a participé à la grande enquête mobilité effectuée en 2024 et travaille avec les autres établissements toulousains et l'UT pour rechercher des solutions.

Pour découvrir la synthèse de l'enquête [cliquez ici](#).

Un plan d'actions est en cours d'élaboration pour une mise en œuvre à l'échelle de l'UT de 2025 à 2028.

⁴ <https://metropole.toulouse.fr/mon-quotidien/deplacements-stationnement/se-deplacer/se-deplacer-velo>